



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 20 juin 2018 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2018-06-20/938

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/939

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 JUIN 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/940

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 avril 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/941

ITEM 4

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
22 MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 mai 2018
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/942

ITEM 5

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 10 MAI AU 12 JUIN 2018

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 mai au 12 juin 2018;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 mai au 12 juin 2018:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 964 À 981 inclusivement représentant un montant de 252 920,22 \$,
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 5 469,08 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 50 738,19 \$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/943

ITEM 6

NOMINATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT que deux (2) signatures sont exigées pour les émissions de chèques au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie est composé de quatre (4) administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable et de l'intérêt de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord de nommer tous les administrateurs comme signataires au compte en prévision des vacances ou toute autre situation extraordinaire;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

D'autoriser les personnes suivantes à agir comme signataires au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord :

- **Madame Danielle Clément, Administratrice autorité publique – Directrice générale secrétaire trésorière**
- **Monsieur Stéphane Maher, Administrateur autorité publique – Président**
- **Madame Louise Gallant, Administratrice autorité publique – Vice-présidente**
- **Monsieur Paul Germain, Administrateur autorité publique – Vice-président**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/944

ITEM 7

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-JÉRÔME

La présente résolution fait suite à la présentation de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Ville de Saint-Jérôme, le 14 décembre 2017, concernant la vie associative à l'aréna Rivière-du-Nord et les difficultés, principalement d'organisation financière et de support bénévole, au sein de la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme se relève d'une restructuration de leur gouvernance à l'interne;

ATTENDU le manque d'intervenants bénévoles dans leur organisation;

ATTENDU QUE la Régie est un partenaire réunissant les trois (3) villes;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme a procédé à l'engagement d'un employé occupant des fonctions de coordonnateur/gestionnaire pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme accuse un manque à gagner dans leur budget suite à l'engagement de cet employé;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme a révisé le coût des frais d'inscription à la hausse dans le but d'équilibrer leur budget;

ATTENDU QUE la Régie désire apporter une aide financière à la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme d'un montant de 20 000 \$, échelonnée sur son budget 2018 et 2019;

ATTENDU QUE cette aide financière est unique et non récurrente;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. **Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
2. **La Régie intermunicipale accorde une aide financière unique et non récurrente d'un montant de 20 000 \$ à la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme;**
3. **Cette aide financière sera payable en deux versements, soit un en septembre 2018 et l'autre en janvier 2019.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/945

ITEM 8

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DE GRATUITÉ DE LOCATION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La présente résolution a pour but d'octroyer la gratuité pour les associations suivantes pour certaines de leurs activités estivales : Club de patinage artistique de Saint-Jérôme, Club de Patinage de Vitesse Mirabel et Saint-Jérôme ainsi que Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme.

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Saint-Jérôme, Club de Patinage de Vitesse Mirabel et Saint-Jérôme ainsi que Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme tiennent chacun des écoles estivales;

ATTENDU que les trois villes membres de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord appuient les associations afin qu'ils tiennent, sur leur territoire, chacun une école ou un camp de remise en forme pour leurs athlètes;

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Saint-Jérôme obtient, par la Ville de Saint-Jérôme, une gratuité de quarante (40) heures de glace au Centre sportif Saint-Antoine;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme tient une école d'été et a besoin de quarante (40) heures de glace;

ATTENDU QUE le Club de Patinage de Vitesse Mirabel et Saint-Jérôme a besoin de trente-trois (33) heures de glace pour un camp de remise en forme et des entraînements estivaux;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
- 2. La Régie intermunicipale accorde gratuitement les heures de glace pour chacune des associations ci-haut citées pour la tenue de leurs activités estivales visant la bonne marche de leur club;**
- 3. Le tout soit accordé pour la saison 2018-2019 uniquement.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/946

ITEM 9

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LOCATION À LA LIGUE « LES B.B. BOOMERS »

ATTENDU QUE la ligue « Les B.B. Boomers » demande, pour une deuxième année consécutive, la location de la glace les lundis et jeudis de 13 h à 14 h 30 à un tarif préférentiel pour un bloc et une gratuité pour le deuxième bloc horaire;

ATTENDU QUE la ligue « Les B.B. Boomers » est constituée de joueurs de plus de soixante-cinq ans et plus, résidents des villes membres de la Régie;

ATTENDU QUE cette activité répond aux exigences de la politique Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord prévoit dans son règlement numéro 004 tarification pour les aînés;

ATTENDU QU'aucune autre demande n'a été faite pour cette période de la semaine;

ATTENDU QU'advenant une demande officielle et payante pour le bloc horaire octroyé à la « Ligue des B.B. Boomers », ceux-ci devront faire le choix entre payer leur location ou céder le bloc horaire;

ATTENDU QUE le coût estimé de cette gratuité pour la Régie est d'environ 7 175 \$ taxes incluses;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. **La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accorde gratuitement la journée de location du lundi à la « Ligue des B.B. Boomers » et ce jusqu'au moment où une demande officielle payante soit faite à la Régie ou que celle-ci réquisitionne ses heures pour son propre usage, ceci annulera la gratuité.**
2. **Le tout prenne effet à compter de la saison 2018-2019.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-06-20/947

ITEM 10

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2018-06-20/948

ITEM 11

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15 h 08.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière